

Laver le linge sale par familles...

Il y a les Equipements de Protection Individuels (EPI) et les autres vêtements de travail fournis par la Société. Ce sont ces derniers qui font l'objet de la négociation en cours.

Rappel,

Actuellement, selon les établissements et la nature des "bleus" de travail, la Société procédait ou non à leur nettoyage. La CFDT considère cette situation parfaitement anormale et, depuis plusieurs années, revendique une mise à plat du sujet avec, en ligne de mire, le nettoyage de tous les vêtements fournis par l'entreprise.

Dans ce contexte, nous avons donc obtenu une négociation au cours de laquelle nous poursuivions deux objectifs principaux :

- Transférer le coût économique du nettoyage des vêtements des salariés à la Société,
- Traiter le problème écologique de rejets environnementaux non maîtrisés.

Avec la réunion du 21 avril, cette négociation touche à sa fin et le projet d'accord que nous a soumis la DG nous permet de considérer que, si nos dernières interventions sont prises en compte, nos deux objectifs seraient atteints. Ainsi, la Société prendrait en charge la fourniture, l'entretien et le nettoyage de quelques 3 300 vêtements de travail dont elle dote les salariés.

Au cours de cette réunion, la CFDT a demandé de réécrire plusieurs points du projet d'accord collectif, et notamment :

- Le rappel de notre double volonté de **répondre aux revendications économiques et écologiques**,
- **L'engagement d'une concertation**, par établissement et en lien avec toutes les structures concernées (CHS CT, responsables sécurité, spécialistes externes et inspection du travail, ...) **sur le problème des EPI**. En effet, pour nous, sur ce point, il ne peut y avoir de négociation car les règles légales ne se négocient pas. Elles doivent s'appliquer mais avec le maximum de discernement afin de ne pas contraindre les salariés par des obligations qui seraient plus pénalisantes que les risques encourus.
- La nécessité d'obtenir de la future Société prestataire de mettre à disposition des **vêtements personnalisés** aux mensurations de chacun (et non banalisés),
- **La communication**, pour avis, **aux Organisations Syndicales**, du **cahier des charges** qui permettra de soumissionner à l'appel d'offre auprès des prestataires.
- Le besoin de nettoyer jusqu'à **3 vêtements par semaine** (pantalon, blouson, blouse, chemisette, tee-shirt...)
- L'intérêt de prévoir un bilan d'étape dans quelques mois car il s'agit d'un dispositif totalement nouveau,

La DG a accédé à l'essentiel de nos demandes et réserve sa réponse sur quelques points. Donc, désormais, il n'y a plus qu'à modifier le projet dans le bon sens ...

Nous pouvons raisonnablement considérer que cette revendication aboutisse très prochainement. Par contre, la mise en œuvre demandera du temps. Ainsi, certains établissements pourraient expérimenter le dispositif dès le 1 octobre avec, en ligne de mire, un alignement de tous les établissements pour le 1 avril 2010 au plus tard.

Par ailleurs, la concertation par établissement (avec un premier site "pilote" qui pourrait être Biarritz) est nécessaire sur le sujet des Equipements de Protection Individuels.